

Édito

Élections au Conseil d'École de l'ESPE, jeudi 15 novembre

Crise de recrutement, déficit de formation et surcharge de travail pour les étudiant-es et les stagiaires : la réforme de la formation mise en place depuis 5 ans ne répond pas à l'ambition d'une formation de qualité ! L'autonomie des universités se traduit par de fortes disparités entre les masters. Le temps d'enseignement devant élèves est excessif pour les stagiaires, ce qui les empêche de se concentrer sur une formation de qualité, en lien avec la recherche. La faiblesse des moyens alloués aux ESPE se traduit par des formations tronquées, une insuffisance du nombre de visites-conseils, des conditions d'études et de travail difficiles.

Le suivi des stagiaires et leur validation doivent être pensés dans une logique de formation et non d'évaluation. Les conditions d'évaluation, de validation et titularisation doivent être cadrées nationalement et basées sur des critères transparents et explicités dès le début de la formation.

Le SNES-FSU revendique une remise à plat de la réforme avec l'ensemble des formateurs, des étudiants et des stagiaires. Le SNES-FSU réclame l'augmentation des moyens humains et budgétaires. Le SNES-FSU exige des parcours réellement adaptés en fonction des parcours universitaires et professionnels antérieurs, des affectations au plus près des lieux de formation, le maintien des sites départementaux, et surtout un temps de service en classe réduit à un 1/3 afin de pouvoir suivre la formation dans de meilleures conditions.

**Jeudi 15 novembre,
VOTEZ FSU
(SNES, SNEP, SNUIPP, SNUEP)**

La FSU (fédération dont fait partie le SNES-FSU) est la seule à proposer une liste de candidat(e)s aux élections des usagers de l'ESPE respectant la parité, représentant les deux départements, plusieurs disciplines, le 1er et le 2nd degré, pour défendre ses valeurs et porter vos revendications.

Pour voter sur place vous devrez impérativement vous munir de votre carte d'étudiant. Le vote par procuration est possible, vous pouvez la faire établir auprès de l'administration des 4 centres et préciser l'identité du mandataire qui doit voter dans le même centre de vote. Celui-ci ne peut pas être porteur de plus de 2 procurations.

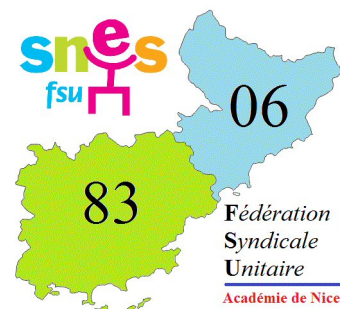
Le secteur "Stagiaires" du SNES-FSU, académie de Nice
Fabienne Langoureau, Geneviève Clerc et Didier Gode.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL PERSONNELS STAGIAIRES n°2



Fédération
Syndicale
Unitaire
Académie de Nice

suppl.n° 6 au NICE SNES 249 de juillet 2018

SOMMAIRE

Nice, le 19 octobre 2018
P. 1 Elections au conseil d'école de l'ESPE
P. 2,3 Mutations inter académique
P. 4 Adhésion au SNES-FSU
Annexe 1 : profession de foi
Annexe 2 : bulletin d'adhésion

Modèle de demande d'autorisation d'absence

Modèle de demande
d'autorisation d'absence

**A reproduire et à remettre à
votre chef d'établissement
au moins un mois avant le
stage**

Nom et prénom - grade et
fonction - établissement

à Madame le Recteur de
l'académie de Nice

sous-couvert de Monsieur
l'Inspecteur d'académie des
Alpes-Maritimes (du Var)

sous-couvert de Monsieur le
Proviseur (Principal) du lycée
(collège)

Objet:

demande d'autorisation
d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux
dispositions de la loi n°84-16
du 11.01.84 (article 34 alinéa
7), portant statut général des
fonctionnaires définissant
l'attribution des congés pour la
formation syndicale, avec
maintien intégral du salaire, j'ai
l'honneur de solliciter une
autorisation d'absence le
_____ pour participer à
un stage de formation
syndicale.

Ce stage se déroulera à Nice
(Toulon).

Il est organisé par le secrétariat
académique du SNES, sous
l'égide de l'IRHSES, organisme
agrée, figurant sur la liste des
Centres dont les stages ou
sessions ouvrent droit aux
congés pour la formation
syndicale (arrêté publié au J.O.
n°30 du 5.2.93).

Veuillez agréer, Madame le
Recteur, l'expression de mes
salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature:

Tous à vos agendas ! JOURNÉE SPÉCIALE STAGIAIRE Mercredi 21 novembre 2018

9h30-12h30 : lycée Calmette Nice (gare et tram à proximité)

Des militants académiques et nationaux animeront cette demie journée : procédures, rendez vous de carrière, dispositifs et réglementations en cours, votre statut et vos droits, mais aussi les initiatives du SNES-FSU concernant la formation initiale.

Nos militants répondront également à toutes vos questions.

12h30-14h00

Pause déjeuner au lycée

RÉUNIONS MUTATIONS INTER 2019

14h-17h00 : lycée Calmette Nice et Bourse du Travail à Toulon (1 avenue Amiral Collet)

Réunions d'information syndicale «spéciale mutations ». Des responsables du secteur formation, et des élus aux instances académiques et nationales, animeront cette 1/2 journée destinée aux stagiaires.

La note de service nationale fixant les règles du mouvement devrait paraître début novembre.

Cette journée de formation réservée aux stagiaires est de droit. Au besoin, si vous travaillez le mercredi, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence un mois avant, soit avant le 21 octobre, auprès du secrétariat de votre établissement. Il suffira ensuite de remettre le double de cette demande à l'ESPE.

Nous sommes intervenus auprès de l'ESPE pour que cette journée soit banalisée et que les cours soient supprimés afin que vous ne ratiez aucune formation.

LES MUTATIONS : LE SNES-FSU À VOS COTÉS

DEUX PHASES DE MUTATION

Durant votre année de stage, vous participerez aux mutations qui se déroulent en deux temps : la phase INTER afin d'obtenir une académie, puis la phase INTRA pour l'affectation en établissement ou en Zone de Remplacement.

Ce mouvement en deux temps est l'expression d'une politique, visant à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne une variation des règles d'une académie à l'autre. Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES-FSU accompagne les syndiqués pendant ces moments cruciaux.

Lors des commissions paritaires, par leur nombre, leur efficacité, les élus du SNES-FSU sont en mesure de vérifier les barèmes et les projets d'affectation, de faire rectifier des erreurs et de proposer des améliorations.

Le SNES-FSU assure le suivi des situations à l'aide des fiches syndicales qui lui parviennent. Cet outil précieux permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis, et de mieux informer chacun-e de ses résultats. Seuls les syndiqués et ceux qui renvoient cette fiche reçoivent une information personnalisée.

LA PHASE INTER ACADÉMIQUE

La phase inter académique permet l'attribution d'une académie d'affectation. Tous les stagiaires y participent à l'exclusion des titulaires qui changent de corps ou de discipline.

Les stagiaires doivent saisir leurs vœux entre le **jeudi 15 novembre et le mardi 4 décembre**, sur le serveur **SIAM** (heures précisées ultérieurement).

La procédure d'affectation se fait au barème :

- la prise en compte des **situations familiales** (mariage, PACS, enfants...) pour les mutations 2019 est fixée au 1er septembre 2018.
- le barème tient également compte de votre éventuel **classement et de vos services antérieurs** dans l'Éducation nationale ou la Fonction Publique.
- il peut également prendre en compte une **situation médicale** particulière : il faut alors s'y prendre à l'avance pour constituer un dossier médical.

Nous vous invitons à contacter les représentants du SNES-FSU spécialisés dans le suivi des dossiers médicaux.

Si toutefois vous ne pouviez assister à l'une des réunions consacrées aux stagiaires, il est indispensable de programmer un rendez-vous avec un élu SNES-FSU.

Pour cela, contactez-nous rapidement au 04 97 11 81 53

ou par mail s3nic@snes.edu

En complément des réunions "spéciales stagiaire", le SNES-FSU assure des **permanences** dans ses locaux :

- à **Toulon**, les **lundis** de 14h30 à 17h30, les **mercredis** de 14h30 à 17h30, les **jeudis** de 14h à 17h et les **vendredis** de 16h à 19h.
- à **Nice**, les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis** toute la journée de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- à l'**ESPE** George V à Nice, les **lundis et jeudis** de 12h à 14h.

La confirmation de votre demande de mutation arrivera vers le 5 ou 6 décembre dans votre établissement. Vous aurez alors quelques jours pour y apporter d'éventuelles modifications (ordre et/ou suppression de vœux, précisions ou modifications des situations personnelles...). Il conviendra alors de **renvoyer rapidement cette confirmation**, par l'intermédiaire de votre établissement, au rectorat, **accompagnée de toutes les pièces justificatives.**

N'hésitez pas là aussi à prendre contact avec les commissaires paritaires pour faire vérifier vos vœux et éviter toute erreur.

N'oubliez pas de nous **faire parvenir un double de votre dossier et de ses pièces justificatives accompagné de la fiche syndicale.** Aucune pièce manquante ne vous sera réclamée par l'administration.

Le choix des valeurs et de l'efficacité : le SNES-FSU est le seul syndicat présent dans toutes les différentes commissions paritaires qui examinent, entre autres, les différentes phases du mouvement, et ce dans toutes les disciplines, tous les corps (agrégés, certifiés, cpe, ...), au niveau académique comme au niveau national.

Cette représentativité s'était exprimée plus largement encore chez les stagiaires l'année dernière, la liste SNES-FSU avait en effet obtenu 70 % aux élections du CE de l'ESPE de Nice-Toulon. **Votez FSU au CE de l'ESPE le 15 novembre !**

Être syndiqué(e) au SNES-FSU

Adhérer au SNES-FSU, c'est pouvoir s'organiser collectivement pour faire entendre ses revendications. Chacun peut participer, à quelque degré que ce soit, à la vie militante du syndicat. Au SNES, chacun a sa place.

Adhérer au SNES-FSU, c'est, avec les collègues de toutes les catégories, participer à l'action pour la défense et l'amélioration du système éducatif, contre la précarité, pour l'emploi et pour la défense de ses droits

Adhérer au SNES-FSU, c'est être renseigné, conseillé, aidé. C'est être soutenu dans toutes les phases des mutations, des promotions, de la notation administrative... : les élus du SNES disposent d'une majorité absolue au sein des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) et Nationales (CAPN) qui suivent le déroulement de toute votre carrière. Ce degré de confiance, renouvelé à chaque élection professionnelle, est inégalé dans le monde du travail, et particulièrement dans celui de la Fonction publique.

Adhérer au SNES-FSU, c'est recevoir chez soi toutes les informations de tous les échelons du SNES et de la FSU, qui informent les collègues au plus vite et au plus juste, et mettent régulièrement en débat les questions posées à la profession : les publications papier (L'Université Syndicaliste, l'hebdomadaire national du SNES, NICESNES, le bulletin académique du SNES-FSU) et les informations par voie électronique

Adhérer au SNES-FSU, est-ce cher ? Les 2/3 du montant sont déductibles des impôts, il ne vous en coûtera qu'une quarantaine d'euros. Le SNES-FSU vit des seules cotisations de ses adhérents.

**VOTEZ FSU
le 15 novembre
au CE de l'ESPE**

ADHÉSION AU SNES-FSU 2018-2019

Chaque année près de 60 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES-FSU. L'année dernière, ce sont plus de 66% des stagiaires de l'académie qui avaient choisi d'adhérer aux valeurs du SNES-FSU. Ces cotisations sont l'unique source de financement de notre syndicat. C'est aussi l'assurance de son indépendance.

Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe du combat et d'être le porte parole de la profession : lutte contre les suppressions de postes, revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire)...

Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués.

C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés. Vous trouverez dans cet envoi un bulletin d'adhésion.

Si vous êtes déjà adhérent(e) au SNES-FSU, remettez-le à un de vos collègues. La cotisation syndicale peut être réglée en 10 prélèvements. Les 2/3 de son montant (119 euros pour les certifiés, CPE et 140 euros pour les agrégés) sont déductibles des impôts si bien que la cotisation ne revient, en réalité, qu'à une quarantaine d'euros.

En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.

LE SNES-FSU DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Une des grandes forces du SNES-FSU est d'être présent dans quasiment tous les établissements. L'ensemble des syndiqués, d'un collège ou d'un lycée, forme la section d'établissement (S1). C'est votre « référent » dans l'établissement. Il est représenté par un ou plusieurs collègues. C'est au représentant SNES-FSU dans l'établissement que vous devez vous adresser en cas de problèmes ou de questionnement.

Il vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches auprès du chef d'établissement.

Le S1 peut organiser diverses réunions : préparations des conseils d'administration, heure mensuelle d'information syndicale.

Ces réunions permettent aux personnels de se tenir informés de l'actualité syndicale.

Rappel de vos droits :

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux et notamment le droit de grève, les droits à autorisation d'absence et à « congés pour formation syndicale ».

Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif, comme le SNES-FSU, dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services. Ils peuvent, comme les titulaires, participer aux heures mensuelles d'information syndicale organisées dans leur établissement.

VOTEZ FSU AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE

Tous les 4 ans nos professions sont appelés à élire leurs représentants aux commissions paritaires (les CAPA et CAPN) et en Comité Technique (les CTA et CTM).

Les collègues stagiaires (qui ne sont pas titulaires d'un autre corps de la fonction publique) voteront pour le CTA et le CTM;

A quoi servent les élections professionnelles ? Réponses en vidéos :

- sur Facebook : snesnice
- sur Instagram : snesnice